FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY

DU DIMANCHE 28 AOUT 2022

Au complexe sportif Jesse Owens 5, rue de l'Europe 91380 Chilly-Mazarin

Validé lors du Comité Directeur du 8 novembre 2022

COMITE DIRECTEUR :

Membres élus

Présents :
Thierry ALLIESSE, Audrey BERTHOUMIEU, Jérôme BOUSQUET, André CALAS, Olivier CHARLES, Bruno CHETOUANE, Thierry CHEVALIER, Sandrine CLARY, Yvan DURY, Marie-Chantal GAY, Pascal GIRAUD, Jean-Claude GRECO, Florian GRILL, Laurent LAGUERRE, Sabine LARCHER, Peter MAC NAUGHTON, Yann MARIN, Philippe MARTINEZ, Jean-François MICHELON, Valérie PHILIPPE.

Excusés :
Antoine CHENAIS, Alain COLLAS, Alain DALOUS, Michel DESFRERES, Véronique DUBOIS VINCENT, Yves DUBUC, Jean-Loup DUJARDIN, Claire ESCALET, Caroline GRONDIN TRAN, Mariane GRUEL, Jean-Michel HUGUET, Elisabeth KARIOTAKIS, Marc-Henri KUGLER, Michel LAUNAY, Jean-Charles MASCETTI, Jérôme REMY, Pierre SALLENAVE, Jean-Claude SKRELA, Henri TOMAS, Alain TRONQUET.

Membres de droit

Présents :
Jean-Pierre CORDIER (91), Gilbert DERUS (95), Bernard FAVAREL (94), Christian MILLORD (93), Christian MORENO (77), Christophe RENAULD (92), Anne SAMPERMANS (75).

Excusé :
Armand PERIE (78).

INVITES :

Présents :
Franck CIBOIS, Francis JOUBERTON.

Excusé :
Sylvain BERNARD, Olivier LENORMANT, Jean-Daniel SIMONET.

Le dimanche 28 août 2022, à 9 heures 30, les membres du Comité Directeur se sont réunis au complexe sportif Jesse Owens 5, rue de l'Europe 91380 Chilly-Mazarin, sur convocation écrite faite par le Président en date du 16 août 2022.

Le quorum étant atteint, 27 membres sur 48 présents pour le Comité Directeur, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil du Président
2. Validation du PV du Comité Directeur du 5 juillet 2022
3. Actualités fédérales et régionales
4. Validation du règlement des compétitions régionales Seniors 2022/2023
5. Présentation des calendriers des écoles de rugby, des féminines et des jeunes (M16 et M19) 2022/2023
6. Validation du règlement financier de la LIFR 2022/2023
7. Questions diverses

La réunion débute à 9 heures 30 sous la Présidence de Florian GRILL.

I. ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Florian GRILL remercie de club du RC Chilly Mazarin de nous accueillir pour ce Comité Directeur et pour le barbecue de rentrée qui suivra.

Michel TASTET, Secrétaire Général du club, fait part du fait que le club est heureux d'accueillir les représentants et les bénévoles de la Ligue. Il salue les membres du Comité Directeur et leur souhaite une bonne réunion.

Florian GRILL salue la présence de Wanda NOURY, élue au Comité Directeur de la FFR et membre du club du RC Chilly Mazarin.

Il apporte son soutien à Véronique DUBOIS VINCENT dans les moments difficiles qu'elle traverse actuellement.

Florian GRILL propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

II. VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 5 JUILLET 2022

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le procès-verbal du Comité Directeur du 5 juillet.

Les membres du Comité Directeur approuvent le procès-verbal du Comité Directeur du 5 juillet 2022 à l'unanimité

III. ACTUALITES FEDERALES ET REGIONALES

A – Actualités Fédérales

Florian GRILL rappelle que le dernier Comité Directeur de la FFR a eu lieu fin juin et qu'il a fait un compte-rendu au Comité Directeur du 5 juillet. La prochaine réunion du Comité Directeur de la FFR est fixée au 2 septembre 2022.

1 – Séminaires des Secrétaires Généraux des Ligues et Comités Départementaux

Thierry CHEVALIER fait un retour sur le séminaire des Secrétaires Généraux des Ligues et Comité Départementaux qui a eu lieu le week-end dernier à Marcoussis.

B – Actualités Régionales

1 - Sportif

a) Accueil d'une sélection de Géorgiens U18

Peter MACNAUGHTON signale qu'une sélection de 40 joueurs U18 de Géorgie est actuellement en Ile-de-France pour une tournée en préparation de la Coupe d'Europe. Il remercie le travail d'Alain TRONQUET pour faciliter leur accueil.

Il précise que des rencontres ont ou vont avoir lieu contre des équipes de Suresnes (match le 25/08 et victoire des Georgiens 24 à 21) et du Stade Français Paris. Il regrette le désistement du Racing Club de France.

Il signale que la RATP a mis à disposition des Géorgiens un bus pour leurs déplacements.

Enfin, il remercie les arbitres d'avoir trouvé un officiel pour le match de jeudi ainsi que les clubs de Suresnes et du Stade Français Paris pour leur souplesse dans l'organisation des rencontres.

b) Conseillers Technique de Club

Pascal GIRAUD rappelle que Pierre AMESTOY a été recruté comme Directeur de l'IREF depuis début juin. Cependant, il souhaite redevenir Conseiller Technique de Club.

De ce fait, il va prendre le poste vacant au niveau d'un des bassins de la Seine Saint Denis.

D'autre part, suite au souhait de départ d'André ADOPO, un recrutement va être lancer pour le bassin du Val de Marne.

Audrey BERTHOUMIEU demande pour quelles raisons Pierre AMESTOY souhaite quitter son poste actuel ?

Pascal GIRAUD précise que malgré son implication et le bon travail qu'il a fait au niveau de l'IREF, il lui manque le contact avec le « terrain ». Il a été décidé qu'il allait assurer la transition jusqu'à l'arrivée de son successeur.

c) Redécoupage des bassins

Pascal GIRAUD signale que des réflexions sont en cours afin d'adapter le découpage des bassins actuels. Il ne faut pas mettre nos Conseillers Technique de Club en difficulté avec des bassins à 14 clubs (comme celui du Val de Marne).

Le sujet est en cours de discussion avec les Comités Départementaux concernés (Yvelines et Val de Marne)

Jean Claude GRECO rappelle qu'au moment de mettre en place les bassins, cela avait été fait au mieux en espérant l'attribution par la FFR d'un 14ème poste de CTC. Par contre, ne faut-il pas remmetre en cause le principe de l'intégrité du département ?

Pascal GIRAUD précise que cela fait partie des éléments de discussion avec le Comité Départemental du Val de Marne.

d) Plan d'actions pour les Arbitres

Florian GRILL, en l'absence de Sylvain BERNARD retenu au stage des arbitres classés, rappelle qu'il faut continuer la mobilisation. Le risque de ne pas couvrir toutes les rencontres existe toujours.

A date, il y a 180 arbitres inscrits sur les stages de rentrée et 60 qui sont relancés. C'est plutôt encourageant mais il ne faut pas lâcher !

Bruno CHETOUANE précise qu'il est important qu'on ait des arbitres dans les clubs afin de pouvoir former les jeunes arbitres moins de 14 ans, effectuer les interventions dans le cadre de « l'arbitre au cœur de son club », et reste inquiet sur la situation en Seine et Marne.

e) Championnat de France Beach Rugby

Thierry ALLIESSE rappelle la volonté fédérale de développer le Beach Rugby. Pour cette saison, il va falloir mettre en place un principe de qualification des équipes en Ile de France.

Lors de l'édition 2021/2022, le processus de sélection s'est fait par cooptation. La LIFR a pris en charge les frais avec les minibus des Comités Départementaux.

Les équipes franciliennes ont terminé à la :
- 4ème place pour les féminines.
- 7ème place pour les garçons.

f) Séminaire de rentrée de l'ETL

Florian GRILL félicite Francis JOUBERTON concernant l'organisation du séminaire de rentrée de l'Equipe Technique de Ligue dont le programme était :
- Jour 1 : à la Ligue
 - Formation à la cohérence cardiaque et la gestion du stress
- Jour 2 : à Lagny sur Marne
 - Journée sécurité
- Jour 3 : à Suresnes
 - Ateliers terrains
 - Journée pour les CEL et CFL

Comme cela avait été évoqué lors du séminaire de Beaune, il salue le travail des CTC qui ont eux-mêmes fixé comme objectif de serrer les liens avec les AST.

g) Rassemblements

Thierry CHEVALIER rappelle la nouvelle procédure mise en place par la FFR concernant la validation des demandes de rassemblements.

Un premier filtre est effectué par le Directeur Technique de Ligue avec avis des CTC pour valider ou invalider et vérifier qu'il ait un « sens » à la création du rassemblement. Pour cela, la DTL échangera avec les clubs concernés.

L'objectif est d'avoir plus d'équipes en noms propres quitte à jouer à X.

- Philippe MARTINEZ :

 - La FFR en avait parlé pour les Ecoles de Rugby, mais pas pour les jeunes. On a appris lundi que cela concernait aussi les jeunes !
 - Sur quelles bases les décisions se prennent ?
 - Il est importance d'être tolérant.
 - Il y a un risque de fuites de joueurs qui ne voudront pas jouer à X et partiront dans un autre club à XV.

- Florian GRILL :

 - Oui on avait parlé de cela pour les écoles de rugby et pas jeunes, mais je trouve que c'est une bonne mesure.
 - Cela fait des années que je mentionne que les rassemblements sont à risque quand on éloigne les jeunes du lieu de pratique.
 - A nous de soutenir cette nouvelle procédure avec de la souplesse.
 - Le fait que les CTC soient impliqués est une bonne chose.

- Laurent LAGUERRE :

 - La FFR a autorisé un rassemblement de 27 clubs dans les Hauts de France. Quel intérêt ?
 - Par moment, on n'a pas d'autre choix pour des petits clubs que de mettre en place un rassemblement.
 - Entre minimes, cadets et juniors, 25% de pertes à chaque seuil.

- Thierry ALLIESSE :

 - Vigilance sur la faisabilité et il faudra regarder les seuils
 - Attention aux mutations aussi et que le club support qui refuserait et ferait muter les joueurs.

- Philippe MARTINEZ :

 - Décalage des débuts de compétitions pour permettre aux clubs de se compter.
 - Article 218 qui cadre bien les rassemblements sur les bassins.

- Jean Claude GRECO :

 - Les rassemblements, c'est rare que ça tienne dans le temps.
 - Il est important de vérifier que les clubs fassent les efforts pour amener des jeunes à la pratique du rugby.
 - Exemple : le club se mobilise-t-il pour les Ambassadeurs scolaires !

- Thierry ALLIESSE :

 - L'effectif moyen d'une équipe :
 - U19 est de 18, 4 joueurs.
 - U16 est de 13,8 joueurs.

- Florian GRILL :

 - Il faut mettre les meilleurs éducateurs sur les équipes de jeunes.
 - La proximité est le premier critère de la pratique.
 - A nous d'inciter les clubs à éviter les rassemblements.

2 – Educatif

a) IREF

Pascal GIRAUD fait un point sur les formations mises en place par l'IREF.

- Brevets Fédéraux :
 - L'ensemble des rattrapages ont lieu en septembre.
 - Pas mal d'absences à la certification : important de passer les messages !
 - Il faudra préciser cela dans le règlement intérieur de la formation.
 - Demande de réinscription au niveau du stagiaire et du club.
 - On continue la démarche de proximité :
 - BF rugby à 5, Baby, découverte, perfectionnement....
 - Cette année pour le BF perfectionnement et optimisation on va travailler en bassin pour garantir la proximité.
 - Belle évolution pour les clubs.
 - On continuera toujours à mettre en place la formule « vacances » et la formule « semaine ».
 - Rappel : possibilité de l'accompagnateur : juste UF1.
 - Réactivation
 - Soit certificat ;
 - Soit questionnaire + suivi pédagogique.
- CQP Technicien Rugby à XV :
 - Reconduit pour cette année
 - Les inscriptions sont en cours.
 - C'est un diplôme avec rémunération.
 - Formation de janvier à juin 2023.
- BPJEPS éducateur sportif Rugby à XV :
 - Nous avons obtenu une habilitation valable pour 5 ans.
 - 2 jours et demi par semaine en formation
 - Les AST de la 2ème vague suivront cette formation.
 - Il y a 7 candidats en plus des AST.
 - Possible de mettre en place une 2ème session en janvier.

- Florian GRILL :

 - La formation c'est la fidélisation ! C'est le moyen n° 1 de garder des licenciés.
 - Il faut enrichir notre formation.
 - Organiser nos formations en proximité, donc dans les bassins est essentiel.
 - Il faut que les éducateurs passent en priorité par notre IREF pour se former.

- Christophe RENAUD :

 - Peut-on aider les clubs à trouver les financements pour envoyer ses éducateurs en formation ?

- Florian GRILL :

 - Pour rappel, pour certains jeunes, le CEJ existe avec une prise en charge à 100 %.

- Christophe RENAUD :

 - Recommande d'envoyer des dirigeants sur le certificat ?
 - Danger d'une scission entre les personnes qui interviennent sur le terrain et les bénévoles.

- Pascal GIRAUD :

 - Oui, il serait intéressant qu'ils puissent participer à une partie de la formation dans l'esprit.
 - On va aussi monter des formations de dirigeants.

- Francis JOUBERTON :

 - Oui pour amener un contenu rugby dans les formations dirigeants et pas juste de l'administratif, et ils auront le virus.

b) Ambassadeurs Scolaires

Marie-Chantal Gay fait un point sur le dispositif des Ambassadeurs Scolaires :

- 73 Ambassadeurs Scolaires sont en place.
- L'objectif est de former 1 000 Professeurs des écoles en 2022/2023.
- Nous avons passé les 600 sur 2021/2022.
- L'arrivée d'un nouveau bénévole sur le sujet, Philippe BAMAS, va nous permettre de développer cette action.
- L'idée est d'animer les AS.

3 – Citoyen

Florian GRILL fait un point sur les actions liées au Citoyen.

a) QPV

- AST :
 - Avec les plus et les moins nous allons monter à 30 ou 31 AST.
 - Notre niveau d'exigence est à la hausse.
 - Exemple : interruption en cours de période d'essai.
- Candidature pour poste salarié pour manager l'équipe QPV :
 - Deux personnes travaillent sur ce dispositif : Sullyvan et Juan Pablo mais il s'agit de deux apprentis.
 - L'Idée est de recruter un salarié pour manager l'équipe.
 - Sullyvan a candidaté :
 - Nous avons tenu un discours de vérité en évoquant un sentiment mitigé avec des très hauts et des très bas.
 - On veut se laisser la possibilité de voir d'autres candidats.
 - L'idée est de lui donner un CDD de 4 mois pour faire ses preuves.
- Nuevo :
 - Nous avons un contentieux en cours sur le financement de la formation.

- Thierry ALLIESSE :

 - La LIFR est passée à une structure à plus de 60 salariés.
 - On passe beaucoup de temps à gérer des questions RH.
 - Important d'avoir des points réguliers avec les AST.
 - On a passé la première année, on a tiré les leçons de ce qui a bien et moins bien fonctionné.
 - Espère que ça se calera mieux que l'année dernière.

- Jean Claude GRECO :

 - La première année était une phase expérimentale.
 - Est-ce que ce secteur va être tenu par un salarié permanent ?

- Thierry ALLIESSE :

 - Oui et on s'inscrit dans une logique de professionnalisation.
 - Quand on fait un recrutement c'est de plus en plus pro.

b) Tournoi des quartiers par France 2023

 - Florian GRILL signale et déplore que France 2023 souhaite organiser un tournoi des quartiers en s'appuyant sur la structure de Stéphane Jourdan. Un peu surprenant ! Cela marche sur nos terres et notre action dans les QPV.

c) Stade vers l'Emploi
 - Sur les 10 dates prévues, 5 ont déjà été réalisées.
 - Des taux de retour à l'emploi entre 60 et 89% !
 - A la demande de Pôle Emploi, on espère monter à 23 dates minimum et peut être 100 dates.
 - Si on montait à 100 dates, on utiliserait une partie de l'aide financière pour mettre en place un poste pour coordonner ces actions.

d) Référent CEJ
 - 31 clubs ont un référent.

e) Rugby Santé
 - Projet d'exposition photo au Stade de France le 21 novembre.
 - Cela fait suite à la journée Rugby Santé à Franconville de mai 2022.

4 – Transverse

a) Subventions ANS et Région Ile-de-France
 - La subvention ANS de la ligue a augmenté de 9,5 K euros.
 - Par contre baisse de 44 K euros (impact réel 15 K euros) pour la Région Ile de France dans contexte COVID
 - Les actions financées sont totalement fléchées ; si elles ne sont pas réalisées, les subventions ne sont pas payées.
 - On n'a plus ou presque de subventions de fonctionnement.

b) Partenariat
 - Il faut des ressources nouvelles :
 - IREF ;
 - Partenariats et Mécénat.
 - Nous devons nous doter de ressources moins contraignantes que le POS FFR ou les dossiers des institutionnels qui sont des dépenses fléchées.
 - La tendance est d'aller vers la professionnalisation dans ce domaine mais nos ressources sont limitées.
 - Du coup, on a recruté Jean-Marc GAULARD sur un CDD de 6 mois à compter du 1er septembre.
 - Objectif : 1/3 FFR, 1/3 Institutionnels, 1/3 Partenariat Mécénat.

- Christophe RENAUD :

 - Il existe une concurrence sur les sous entre Ligue, Comités Départementaux et clubs.
 - On a tous le même problème mais pas tous les mêmes moyens.

- Florian GRILL :

 - Ce que l'on fait, bénéficie in fine aux clubs et aux Comités Départementaux.

- Thierry ALLIESSE :

 - Le club intervient sur le local et la Ligue sur l'Ile de France mais, oui, il y a un équilibre à trouver.

c) Travaux rue Omer Talon

Thierry ALLIESSE fait un point sur le projet de rénovation des locaux de la ligue :
 - On a sélectionné un cabinet d'architecte sur la base d'un budget de 350 K euros déjà voté.
 - Réunion avec les équipes de la Ligue prévue prochainement pour leur montrer et en faire un dossier participatif.
 - Les travaux devraient commencer avant la fin d'année 2022
 - Du coup transition à prévoir avec concertation avec les équipes
 - Restructuration des locaux, changement du mobilier, meilleure utilisation du RdC avec salles de réunions.
 - Vote d'un engagement avec le cabinet d'architecte qui mentionne un dédit de 7 % si on arrête les travaux, soit 21 K euros.
 - C'est théorique, car on a bien prévu de conduire les travaux à leur terme.

- Christian MILLORD :

 - Y a-t-il un engagement sur le prix des travaux ?

- Thierry ALLIESSE :

 - Oui, ce sera dans le contrat.

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le dédit de 7 % prévu dans le contrat avec le cabinet d'architecte ?

Les membres du Comité Directeur approuvent la proposition à l'unanimité

- Laurent LAGUERRE :

 - Quid de Montbrand ?

- Thierry ALLIESSE :

 - On bloque pour le moment car, c'est cher et qu'on n'a pas les prix réels en ce qui concerne les charges que la FFR ne nous a pas données.
 - Du coup on ne peut pas trancher.
 - On est convenu de se voir sur Q3 et Q4 avec Laurent GUETARD.
 - On n'engagera pas la LIFR dans une aventure qui ne serait pas cohérente pour nous.
 - Le fait de faire des travaux dans nos locaux actuels ne veut pas dire qu'on n'ira pas à Montbrand.

- Florian GRILL

 - La crainte c'est que le projet de la FFR amène des charges assez élevées.

d) Mise à jour de l'organigramme de la LIFR au 1er septembre
Thierry CHEVALIER signale que l'organigramme sera mis à jour au 1er septembre intégrant les modifications dans les différents pôles de la ligue avec entre autres :
 - Philippe BAMAS sur les Ambassadeurs scolaires
 - Severine DRUART sur le rugby santé
 - Vincent PUBERT sur l'emploi

e) Médailles des bénévoles
Thierry CHEVALIER signale aux représentants des Comités Départementaux qu'ils ont reçu en début de réunion les médailles à destination des bénévoles qui n'avaient pas pu venir à la soirée de mars 2022.

f) Renouvellement des affiliations
Thierry CHEVALIER invite les membres du Comité Directeur qui n'auraient pas encore initialisé leur licence 2022/2023 de la faire au plus vite (seuls 26 membres sur 48sont à jour).
Il précise qu'au 1er novembre les dirigeants qui n'auront pas renouvelé leur licence se verront retirer leurs droits sur Ovale.

- Audrey BERTHOUMIEU :

 - Il faut faire attention :
 - Au tampon du médecin.
 - Aux premières lignes.

- Gilbert DERUS :

 - Ma licence a été refusée car ma carte d'identité était périmée !

- Thierry CHEVALER

 - C'est en effet un problème qui se pose dans certaines demandes mais c'est une obligation donnée par la FFR.

g) Mouvements de clubs
Thierry CHEVALIER fait un point sur les demandes d'affiliation en cours :
 - Club du RUGBY CLUB LUMIGNY NESLES ORMEAUX VAL BRIARD (77)
 - dossier complet et transmis à la FFR
 - Club à Ozoir : les P'tits Gris (77)
 - dossier complet et transmis à la FFR
 - Club du Ruck à Vernouillet (78)
 - La création de ce club peut poser un problème de proximité avec le club de Triel !

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur la création de ce nouveau club sous réserve de l'accord du Comité Départemental des Yvelines.

Les membres du Comité Directeur approuvent la proposition à l'unanimité

 - Mise en sommeil demandées :
 - Bleus Sevens
 - Elysée

IV – VALIDATION DU REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS 2022/2023

Thierry ALLIESSE remercie Thierry CHEVALIER et Jonathan LACHARTRE pour le travail mené sur la mise en place des compétitions. Il précise :

- Tous les clubs ont été invités à une réunion de concertation.
- Le règlement répond à la réforme fédérale avec la mise en place des compétitions Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 avec :
 - 20 clubs en Régionale 1.
 - Deux accédants en Fédérale 3 à la fin de la saison.
 - 30 clubs en Régionale 2.
 - 40 clubs en Régionale 3.
- Question des équipes 3 et ex du samedi :
 - On a pu constituer une poule unique qui rassemble les équipe 3 et les clubs ex du samedi àl'exception d'une deuxième équipe du SCUF.
 - Elles ne peuvent pas participer au championnat et challenge de France.
- Le championnat commence le 25 septembre :
 - Encore quelques petits ajustements à prévoir.
 - Peut-être 1 ou 2 poules de 9.
 - Sinon poules de 10.
- Pour le confort de tous, une période de 15 jours entre fin de la phase qualificative et le début des phases finales est prévue en cas de recours.
- Le règlement va être publié dès validation du Comité Directeur.
- Sur les obligations sportives nous avons décidé de maintenir en Régionale 1 les obligations de l'Honneur alors qu'on avait la possibilité par la FFR de faire 0 obligation, à savoir :
 - Réserve à XV ;
 - Ecole de Rugby avec au moins 25 licenciés au 1er décembre ;
 - Une équipe U16 et U19 en nom propre (à X le cas échéant) ou en rassemblement.

- Le Règlement des Compétitions Régionales Séniors pour cette saison 2022/2023 a été validé par la FFR le 23

- A noter concernant les Réserves en Régionale 2 :
 - Crainte sur les effectifs.
 - On tentera le coup sur une réserve à X en Régionale 2.
 - Quitte à organiser un peu les poules en conséquence
 - On attend de voir comment les clubs attendent la rentrée.

- Christian MILLORD :

 - Pourquoi ne pas mettre en place en Réserve de Régionale 2 un championnat de Rugby à 7 ?

- Florian GRILL :

 - Pourquoi pas, mais le retour que nous avons sur le rugby à 7 est positif sur les jeunes car on arrive à les convaincre.
 - Les Séniores veulent plutôt du rugby à XII.

- Thierry ALLIESSE :

 - Maintenant le système du rugby à 7 chez les jeunes est plébiscité et on le reconduit.
 - On ancre la pratique du 7 dans le territoire ce qui est très positif.

- Christophe RENAULD :

 - Il faut montrer qu'on a collecté les remontées des clubs.
 - Coexistence dans un club d'une équipe Régionale 2 et Régionale 3 et Loisir, possibilité d'un passage de l'un à l'autre ?

- Thierry CHEVALIER :

 - Oui, il faut modifier la licence rugby Loisir en rugby Compétition. La FFR ne prélèvera que la deuxième licence.

- Thierry ALLIESSE :

 - La création du loisir + a permis à des clubs de se structurer, et aide au développement du rugby.

- Jean Pierre CORDIER :

 - Pour les Réserves de Régionale 2 y a-t-il la possibilité de jouer selon l'effectif du jour ?

- Thierry ALLIESSE :

 - Le problème c'est que ça tire vers le bas.
 - Dans la concertation les clubs préfèrent une formule fixe.

- Philippe MARTINEZ :

 - D'autant que cela pose le problème de l'arbitrage avec les règles et temps de jeu qui changent.

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le règlement des compétitions seniors pour la saison 2022/2023.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité le règlement des compétitions seniors 2022/2023

V – PRESENTATION DES CALENDRIERS DES ECOLES DE RUGBY, DES FEMININES ET DES JEUNES (M16 ET M19) 2022/2023

a) Ecoles de Rugby

Pour les écoles de rugby, Bruno CHETOUANE incite les clubs à anticiper les passeports pour éviter l'embouteillage de début de saison et un « septembre noir ».

Il précise qu'il y aura deux phases pour les moins de 14 ans :

- Départementale avec :
 - Rugby à 7 aménagé en deux journées.
 - Troisième journée à XV non poussé.
- 3 phases régionales comme les autres années :
 - Plus « phases finales » en faisant attention à la championnite.
 - Plateaux comme les années précédentes à XV et X.

Pour les catégories M8, M10 et M12 :

- 3 secteurs
 - Sud Ile de France ;
 - Seine et Marne, Val d'Oise et Seine Saint Denis ;
 - Yvelines, Hauts-de-Seine et nord de l'Essonne.
- Ça fonctionne depuis 3 ans
- Tout ceci alterné par les ateliers FFR

L'ETL va proposer des dates pendant le challenge pour les féminines moins de 15 ans.

- Laurent LAGUERRE :

 - Il veut bien que les clubs s'investissent dans le féminin, mais si à la sortie la FFR donne 0 en indemnités de formation c'est vraiment peu motivant.

- Florian GRILL :

 - Totalement en phase avec cette remarque. La suppression des Indemnités de Formation sur les féminines est une vraie erreur. Cela s'est traduit par une concentration des filles sur une poignée de clubs.

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur l'organisation des activités des écoles de rugby pour la saison 2022/2023.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'organisation concernant les écoles de rugby proposé pour la saison 2022/2023

b) Féminines et Jeunes (M16 et M19)

Thierry ALLIESSE signale que pour les compétitions jeunes M16 / M19 et les féminines, on démarre pour les filles comme pour les garçons par 3 journées de rugby à 7 en début et en fin de saison donc 6 dates :

- 2, 9 et 16 octobre
- Démarrage à XV le 13 novembre après les vacances scolaires.
- Pour les filles on pratiquera le XSeven.
- Moins de dates mais inscription pour les 3 dates.
- Pas de rugby à X organisé, sauf en matchs amicaux.

Pour la Fédérale 2 féminines, c'est l'Ile de France qui va gérer les poules Ile-de-France / Hauts de France.

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur l'organisation des activités des féminines et jeunes M16/M19 pour la saison 2022/2023.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'organisation proposé concernant les féminines et les jeunes M16/M19 pour la saison 2022/2023

VI – VALIDATION DU REGLEMENT FINANCIER DE LA LIFR 2022/2023

En l'absence d'Alain COLLAS, Thierry CHEVALIER présente le projet de règlement financier pour la saison 2022/2023 *(voir document joint en annexe 1)*.

- Il s'agit, comme les saisons passées, d'un document complémentaire aux Règlements Généraux de de la FFR.
- Il n'y a pas de modifications ni d'augmentations des droits par rapport à l'année dernière.
- Les chèques d'acompte pour les licences seront encaissés à compter de février 2023.
- La provision arbitrage, pour les compétitions régionales, sera versée en 3 paiements.
- Il n'y a pas de modification des droits d'engagements et des mutations.
- Prestation pour le compte de la Ligue :
 - On parle d'UF et pas de ½ journée ou de journée.
- Concernant les frais de déplacement, on s'aligne sur la FFR avec 0,45 centimes au lieu de 0,39 / km.
- Les indemnités des officiels de match sont aussi alignées sur celles de la FFR.
- Les frais de discipline restent à :
 - 5 euros par carton jaune
 - 150 euros pour un carton rouge
- Pour les frais de formation, pas de modification non plus.
- Pareil pour les arbitres.

Florian GRILL soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le règlement financier pour la saison 2022/2023.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité le Règlement Financier pour la saison 2022/2023

VII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Requalification Carton Bleu

- Audrey BERTHOUMIEU :

 - Elle rappelle que les encadrements des équipes ont la possibilité de déclarer une commotion.
 - Par ailleurs , elle signale que pour cette saison, les demandes de requalification qui arriveront après le jeudi soir ne seront pas traitées pour le week-end.

- Florian GRILL :

 - Il propose qu'un message de club soit envoyé aux clubs à ce sujet pour rappeler ces dispositions.

2 - Deux remontées

- Laurent LAGUERRE :

 - Il rappelle que les licences validées ne remontent qu'un fois par jour le week-end :
 - Le samedi à 9H00
 - Le dimanche à 9H00

3 – Demande de surclassement d'une jeune fille

- Bruno CHETOUANE :

 - Il demande si nous avons reçu à la Ligue une demande de surclassement pour une jeune fille.

- Francis JOUBERTON :

 - Aucune demande n'est arrivée à la Ligue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 20.

Fait à Paris, le 28 août 2022.

Le Président	Le Secrétaire Général
Florian GRILL	Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Projet de Règlement Financier 2022/2023

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

REGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY SAISON 2022/2023

CONDITIONS PARTICULIERES AUX DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

(Titres V et VI des Règlements Généraux)

A Valider lors du Comité Directeur du 28 août 2022

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 Paris – Téléphone : 01 43 42 51 51 – Mail : ligue@idfrugby.fr
www.ligueidf.ffr.fr - N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z – N° Organisme de Formation : 11756037475

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Gestion Administrative

Provision licences assurances Page 3
Provision frais d'arbitrage Page 3
Cotisations des associations Page 4
Droits d'engagement des équipes Page 4
Coûts des mutations Page 4
Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs Page 5

Gestion Sportive

Frais de déplacement des officiels de match Page 6
Barème disciplinaire Page 8
Formation des éducateurs / entraîneurs Page 9
Formation des arbitres Page 9

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Administrative

1 – Provision licences assurances

Chaque club est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], en début de saison, une provision à valoir sur le montant des licences assurances validées, par la FFR.

Ce montant est de 50 % du total des licences de la saison 2021/2022 majoré de l'augmentation des cotisations fédérales individuelles 2022/2023.

Cette provision devant être réglée par chèque, il sera remis à l'encaissement à partir du 1er février 2023.

2 – Provision frais d'arbitrage

Chaque club qui **participe à des compétitions régionales** : féminines (M18 et +18), jeunes (M16 et M19), séniors est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], selon l'échéancier ci-dessous, une provision à valoir sur les frais de déplacement des arbitres.

Echéancier :

- 1er versement : avant le 15/10/2022
- 2ème versement : avant le 15/12/2022
- 3ème Versement : avant le 15/02/2023

Montant de chaque versement :

- Clubs Fédéraux : **500 €**
- Clubs Régionaux : **700 €**

Ces versements doivent être effectués, **exclusivement**, par virement selon le RIB ci-dessous.

SOCIETE GENERALE — RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
9 RUE OMER TALON
75011 PARIS

SAINT DENIS (04025)

Identification nationale (RIB)

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30003	04025	00050413800	35

IBAN FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035

SOGEFRPP

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Cotisation des associations

La participation des associations au fonctionnement de la LIFR est fixée comme suit :

	Club	Club uniquement « Rugby Loisir »
Cotisation annuelle	**300 €**	**100 €**
Abonnement annuel bulletin officiel LIFR	**100 €**	**100 €**

4 - Droits d'engagement des équipes

Ces droits s'élèvent, concernant les rencontres régionales officielles et challenges à :

100 €	par équipe « **Plus de 18 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 19 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 16 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe « **Plus de 18 ans féminines** » engagée
50 €	par équipe « **Moins de 18 ans Féminines** » engagée
50 €	par « **École de Rugby** » engagée
60 €	par équipe « **Rugby Loisir +** » engagée

Dans le cas d'un rassemblement, c'est le club support qui est débité des frais ci-dessus.

Par ailleurs, les frais d'inscription à un tournoi « Rugby Loisir Sans Plaquage » (Coupe et Féria) organisé par la LIFR sont de **40 € par équipe** au profit du club organisateur.

Concernant les clubs, hors Ile-de-France, les droits d'engagement font l'objet d'une convention spécifique.

5 – Coût des mutations

Le coût des mutations pour la saison 2022/2023 sera le suivant :

Compétitions	FFR	LIFR
1ère Division Professionnelle - TOP 14 2ème Division Professionnelle - PRO D2	174 €	**15 €**
Nationale Nationale 2 1ère Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2 Féminine	87 €	**15 €**
2ème Division Fédérale 3ème Division Fédérale Fédérale Féminine 1 Fédérale Féminine 2	65 €	**15 €**

Règlement financier de la LIFR 2022/2023 à valider lors du Comité Directeur de la LIFR le 28/08/2022

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3 Féminines Régionale à X	44 €	**15 €**
Ecoles de rugby		**10 €**

6 – Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs

Dans le cadre de l'activité de la Ligue Régionale, il est demandé aux Comités Départementaux et aux Clubs d'assurer certaines prestations.

Pour la réalisation de ces prestations, hors Cahier des Charges spécifique, la Ligue Régionale accordera une aide **maximale par personne** de :

Forfait accueil par unité de formation comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café, collation • Repas du midi	**40 €**
Repas sportif	**15 €**
Repas dirigeants / réunion	**20 €**
Collation	**5 €**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Sportive

1 - Frais des officiels de match

Les frais des officiels de match comprennent :

- Les frais de trajet
- Une indemnité représentative de frais divers

Les Frais de trajet

L'indemnité kilométrique de transport est fixée à :

- **0,45 € / km**, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus (les kilomètres sont déterminés selon la référence internet : www.viamichelin.fr – itinéraire le plus rapide).
- Remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets quittance

Pour les supervisions (Arbitres et Représentants Fédéraux) hors territoire de la Ligue Régionale, les kilomètres sont plafonnés à 400 km (aller-retour), le co-voiturage est à privilégier.

Les indemnités représentatives de frais divers

Pour les Championnats, Challenges et Trophées Régionaux (matchs secs)

Arbitre	**70 €**
Juge de touche	**60 €**
Superviseur	**50 €**
Coach, Coordinateur et Conseiller en Arbitrage	**50 €**
Représentant Fédéral	**60 €**
Evaluateur RF	**50 €**
Délégué Sécurité	**50 €**

Pour les matches amicaux (matchs secs)

Arbitre	**50 €**
Juge de touche	**50 €**

Pour les autres compétitions régionales (plateaux, tournois, ...)

Arbitre	**75 €**
Coordinateur	**50 €**

Pour les écoles de rugby

Arbitre référent	**50 €**
Représentant Départemental	**50 €**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Le mode de paiement

Le paiement des frais (frais de trajet + indemnité représentative de frais divers) sera effectué suivant le tableau ci-dessous (hors Cahier des Charges Spécifique) :

	Arbitres	Juges de touche	Superviseurs	Coachs, Coordinateurs et Conseillers en Arbitrage	Arbitres référents
Championnats régionaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association demandeuse ou par l'association sous le coup d'une sanction.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.		
Tournois	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Plateaux à 7, Xrugby à 7 et à X	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Ecoles de rugby					
Matches amicaux	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.				
Matches des phases finales (y compris la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur le terrain d'un des 2 clubs (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.			
Matches des phases finales (hors la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur terrain neutre (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.				
Matches des Finales des Championnats régionaux, Challenges et Coupes régionales sur terrain neutre (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.				

Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Règlement financier de la LIFR 2022/2023 à valider lors du Comité Directeur de la LIFR le 28/08/2022

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Concernant les frais qui seront débités aux clubs (qui apparaitront sur le relevé du club à la Ligue), il sera demandé par versement bimensuel une provision pour couvrir ces frais (Cf Gestion administrative > Paragraphe Provision frais d'arbitrage).

Représentants Fédéraux et Délégués Sécurité :

Les concernant, leurs frais sont réglés par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés :

- Au(x) club(s) demandeur(s) ou suite à une décision du Conseil Régional de Discipline.
- A chaque club à hauteur de 30 € et le solde à la charge de la Ligue Régionale dans tous les autres cas sauf les finales régionales sur terrain neutre.

Représentants Départementaux « Ecole de Rugby :

Concernant les Représentants Départementaux « Ecole de Rugby », les fiches de déplacement sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés à 50 % au Comité Départemental du club organisant le plateau et le solde reste à la charge de la LIFR.

2 – Barème disciplinaire

1er et 2ème carton jaune (hors même rencontre)	**5 €**
2ème carton jaune au cours de la même rencontre pour la même personne inscrite sur la feuille de match	**150 €**
3ème carton jaune pour la même personne dans des rencontres différentes au cours de la saison 2022/2023	**150 €**

Les autres montants appliqués sont ceux définis dans le règlement et barèmes disciplinaire de la FFR (Titre V).

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Formation des éducateurs / entraîneurs

Pour la saison 2022/2023, les frais d'inscription aux formations sont les suivants :

		Si l'éducateur fait sa formation en 2 ans	Si l'éducateur fait sa formation en 3 ans
Module d'accompagnateur	**100 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N1	**100 €**	**+ 30 €**	**+ 30 €**
Brevet Fédéral Baby Rugby	**100 €**	**+ 30 €**	**+ 30 €**
Brevet Fédéral Initiation/Découverte	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Développement	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Perfectionnement	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Optimisation	**290 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Recyclage Brevet Fédéral et Certificat	**150 €**		
Certification de Qualification Professionnel (CQP)	**2 000 €**		
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	**8 700 €**		

5 - Formation des arbitres

Pour la saison 2022/2023, les frais d'inscription aux formations d'arbitre, applicable à tous les clubs soumis ou non à une obligation relatée dans la charte de l'arbitrage, sont les suivants :

	Nombre de match de compétition arbitrés en phase de qualification		
	0 à 4	5 ou 8	9 et plus
Formation ACF : • Jusqu'au quota d'arbitre selon la Charte de l'Arbitrage	**300 €**	**200 €**	**100 €**
Formation ACF : • Au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage	**250 €**	**150 €**	**50 €**
Formation ACF • Au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage plus 2 arbitres • Pour les Clubs non soumis à la charte de l'arbitrage	**200 €**	**100 €**	**30 €**

ACF = Arbitre en Cours de Formation